

FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

SAISON 2009/2010

DROIT DE REUNION ET REDEVANCE FORFAITAIRE

BAREME	SOMME A PAYER	DROIT DE REUNION	REDEVANCE FORFAITAIRE
1ère réunion	160 €	60 €	100 €
A partir de la 2ème réunion et les suivantes	80 €	30 €	50 €
GRATUITE	pour toutes les réunions de BOXE EDUCATIVE ASSAUT et PRE COMBAT (exclusivement)		
	pour toutes les réunions de CADETS et JUNIORS (exclusivement)		
	Pour toutes les réunions de Seniors ayant 4 combats maximum le jour de l'organisation		

IMPORTANT

La Fédération Française de Boxe versera au club ou organisateur une prime d'organisation égal à 160 € lors de son 1er gala organisé pendant la saison sportive 2009/2010
Le versement s'effectuera par la F.F.B. sous couvert des Comités Régionaux sous réserve que le procès-verbal soit enregistré par le Comité Régional.
Dans le cas où un club/organisateur serait redevable envers la F.F.B. d'un reste dû sur une réunion précédente, le versement de cette prime serait suspendue dans l'attente d'une régularisation qui devra intervenir dans l'année civile de l'organisation.
Dans le cas contraire, la prime d'organisation ne pourra être versée.